

## Centre de Ressources CBPF

### Termes et Conditions

#### **Objectif du centre de ressources CBPF**

Les ONG nationales travaillant dans des contextes humanitaires sont des parties prenantes essentielles des mécanismes du CBPF de OCHA. Afin de garantir que leur voix soit entendue, les donateurs intéressés, le Groupe de travail sur les fonds communs (PFWG), le Groupe consultatif de la plateforme de dialogue des ONG du CBPF (PAG) et ICVA ont lancé conjointement la **facilité de ressources du CBPF** en janvier 2024.

Le mécanisme de ressources permet à ces ONG de s'engager efficacement dans les mécanismes de gouvernance des CBPF, de participer en tant que membres des conseils consultatifs nationaux des fonds communs et d'assister aux réunions du PFWG à travers le monde. Grâce à cette collaboration, nous nous efforçons d'amplifier la voix des ONG locales et nationales, en reconnaissant leur contribution essentielle aux efforts humanitaires.

Pour en savoir plus sur cette initiative et accéder aux ressources, vous pouvez consulter la [page web publique](#) du centre de ressources du CBPF. Vous y trouverez un aperçu visuel des objectifs, des bénéficiaires et des activités du Fonds de ressources.

#### **Conditions d'accès au centre de ressources**

Le centre de ressources du CBPF est ouvert aux :

1. Représentants des ONG locales/non gouvernementales et coprésidents du PAG ;
2. Les ONGN/L sélectionnées par le PAG pour participer aux réunions/visites sur le terrain ;
3. Les ONGN/L désignées pour siéger aux conseils consultatifs nationaux des CBPF.

#### **Activités**

##### **1. Soutien aux réunions et aux visites sur le terrain du PFWG**

Le mécanisme couvre les frais de voyage international des ONGN/L invitées à participer aux réunions semestrielles du Groupe de travail sur le fonds commun (PFWG) et à toute visite sur le terrain organisée. Ces frais comprennent les frais de voyage, d'hébergement, les indemnités journalières et les frais de visa, conformément aux politiques de ICVA. Le mécanisme couvrira les frais d'hébergement pour la veille et le lendemain de chaque réunion, si nécessaire, afin de permettre la tenue de réunions en personne du PAG, dans la mesure du possible.

En étroite coordination avec le PAG, ICVA gère les réservations de voyage et fournit des lettres

de soutien pour l'obtention de visas, si nécessaire. Toutes les réservations sont gérées par ICVA, sauf accord contraire explicite entre le PAG et le voyageur. Les réservations privées ne sont remboursées que si elles ont été approuvées au préalable par ICVA.

## 2. Allocations nationales pour les membres du comité consultatif du CBPF

Une allocation annuelle pouvant aller jusqu'à 1 000 dollars américains est disponible pour chaque ONGN/L siégeant au conseil consultatif de la CBPF (AB). Cette allocation doit couvrir les frais liés à la participation aux réunions de l'AB, y compris, par exemple, les frais de déplacement, les consultations ou recherches préalables, ou la compensation de toute perte de salaire due à la participation à l'AB.

Veuillez noter que les allocations sont versées directement à l'ONG locale/non nationale siégeant au comité consultatif du CBPF, et non à un représentant individuel, car l'adhésion au comité consultatif du CBPF est organisationnelle et non personnelle.

Les ONG locales/non nationales siégeant aux comités consultatifs du CBPF doivent remplir ce formulaire [Demande d'allocation 2025: ONG locales/nationales membres des comités consultatifs CBPF.](#)

Les allocations sont accordées sur la base de la confiance. Aucune preuve de leur utilisation, telle que des reçus ou des factures, ne sera demandée, mais tous les bénéficiaires sont tenus de fournir une preuve de leur participation aux réunions du comité consultatif, de l'utilité du financement et de leur expérience lors des réunions du comité consultatif. Des modèles de rapport seront fournis. Ces commentaires sont essentiels pour la responsabilité du centre de ressources et le maintien de son efficacité.

## 3. Allocation pour le coprésident du PAG L/NNGO

Lorsque la coprésidence du PAG est assurée par une ONGN/L, une allocation mensuelle de 1'000 USD sera versée pour couvrir tous les frais liés à la coprésidence effective du PAG et à la direction du dialogue entre la CBPF et les ONG et du PFWG.

Veuillez noter que les indemnités sont versées directement au coprésident du PAG ONGN/L, et non à un représentant individuel, car l'adhésion et la coprésidence du PAG sont organisationnelles et non personnelles.

Les indemnités sont versées sur la base de la confiance. Aucune preuve de leur utilisation, telle que des reçus ou des factures, ne sera demandée, mais les bénéficiaires devront fournir une preuve de leur participation aux réunions du PAG, de l'utilité du financement et de leur expérience lors des réunions du PAG et du PFWG. Des modèles de rapport seront fournis. Ces retours d'information sont essentiels pour la responsabilité du centre de ressources et le maintien de son efficacité.

#### 4. Programme de formation

Le Fonds de ressources a lancé son programme d'apprentissage en janvier 2025 afin de :

1. D'aider les participants à mieux comprendre les structures de gouvernance, les mécanismes d'allocation des fonds et les processus d'évaluation des propositions.
2. De développer les compétences des participants en matière de négociation, de plaidoyer fondé sur des données probantes et de communication avec les parties prenantes afin d'amplifier la voix des L/ONG dans les forums de gouvernance.
3. De donner aux participants les moyens d'intégrer l'intégration de la dimension de genre, la participation des jeunes et les programmes adaptés aux personnes handicapées dans la gouvernance du CBPF.
4. De doter les participants de stratégies pratiques pour favoriser les programmes de localisation.
5. Donner aux participants les moyens de naviguer dans les dynamiques de gouvernance et de mener des discussions avec clarté et influence.
6. Créer des opportunités de partage de connaissances entre différents contextes afin de permettre aux participants d'échanger leurs points de vue et de co-créer des solutions.

Ces objectifs sont atteints grâce à trois modules principaux, qui fournissent un cadre complet intégrant des connaissances techniques, des compétences en matière de plaidoyer et des pratiques d'inclusion. Chaque module est conçu pour renforcer progressivement les capacités, en donnant aux participants les moyens de s'engager de manière significative dans la gouvernance des CBPF et de favoriser des solutions équitables et localisées dans leur contexte.



- L'inclusion et la localisation afin de mettre en œuvre une gouvernance et des partenariats équitables tout en s'attaquant aux obstacles à l'exclusion.

Les sessions de chaque module sont dispensées chaque mois en anglais, avec une transcription en direct en espagnol, français et arabe. La participation à ce programme d'apprentissage est volontaire, mais fortement encouragée. Pour plus d'informations sur le programme d'apprentissage, veuillez contacter le secrétariat des programmes d'apprentissage et de mentorat à l'adresse [cbpf.learning.mentoring@icvanetwork.org](mailto:cbpf.learning.mentoring@icvanetwork.org).

## 5. Programme de mentorat

Le Centre de ressources a lancé en avril 2025 un programme de mentorat afin d'apporter un soutien structuré aux représentants des L/ONG au sein des conseils consultatifs de la CBPF, tant au niveau national qu'international. Ce programme contribuera à renforcer leur confiance et facilitera leur participation significative aux mécanismes de gouvernance de la CBPF. Cela inclut leur participation aux conseils consultatifs de la CBPF au niveau national et lorsqu'ils assistent à des réunions au niveau international. Il garantira également l'apprentissage entre pairs et le partage d'expériences entre les membres des conseils consultatifs locaux.

Le programme met en place un réseau de mentors qui peuvent accompagner et autonomiser les mentorés (représentants des ONGN/L au sein des comités consultatifs de la CBPF) au niveau national et mondial.

La participation au programme de mentorat est volontaire, mais fortement encouragée. Pour plus d'informations sur le programme de mentorat, veuillez contacter le secrétariat des programmes d'apprentissage et de mentorat à l'adresse [cbpf.learning.mentoring@icvanetwork.org](mailto:cbpf.learning.mentoring@icvanetwork.org).